JOURNAL

LA CRIÉE

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018 | Vol. 8 – N° 5

Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

WWW.MSJB.QC.CA

Fleurons du Québec 2015-2017 Saint-Jean-Baptiste

Municipalité amie des aînés

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL..... 2

SERVICES MUNICIPAUX 3

ÉDITORIAL DE LA MAIRESSE..... 4

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER..... 5

RÉSUMÉ DES SÉANCE DU CONSEIL 5

MESSAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 6

LOISIRS ET CULTURE..... 9

MAISON DES JEUNES 11

PROGRAMMATION DES ORGANISMES LOCAUX 12

AÎNÉS ET AVISÉS!..... 13

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE 14

DE NOMBREUX CITOYENS D'EXCEPTION 15

LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE..... 16

Le Journal La Criée est distribué tous les deux mois. Les responsables d'activités et d'organismes sont priés de transmettre leur programmation en format Word accompagnée d'images libres de droits en format JPEG avant le 15 septembre pour l'édition Novembre-Décembre par courriel à loisirs@msjb.qc.ca. Pour plus d'informations : 450 467-1691, poste 1.

CONSEIL MUNICIPAL

MARILYN NADEAU, Mairesse | **450 467-3456, poste 223**

LOUIS HÉBERT
Conseiller district 1

MICHEL CORMIER
Conseiller district 2

MARC BEAULÉ
Conseiller district 3

GUYLAINE THIVIÈRGE
Conseillère district 4

MÉLANIE DUPRÉ
Conseillère district 5

KARINNE LEBEL
Conseillère district 6

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

à 19 h 30 au Centre communautaire

11 septembre et 9 octobre

Avez-vous remarqué que le papier de votre journal municipal n'est pas le même? En effet, la municipalité prend un virage vert pour cet outil de communication. Il est dorénavant imprimé sur un papier 100 % recyclé!

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Martin St-Gelais, Directeur général et secrétaire-trésorier
450 467-3456 | info@msjb.qc.ca

SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pierre Hamel, directeur du Service de sécurité incendie
450 467-3456 | phamel@msjb.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS
Samuel Claveau, directeur du Service des travaux publics et urbanisme
450 467-3705
travaux.publics@msjb.qc.ca

URGENCES AQUEDUC-VOIRIE-ÉGOUTS
(en dehors des heures d'ouverture)
450 536-3333, poste 1

URBANISME
Alexandre Fortin-Patoine, inspecteur en bâtiment et environnement
450 467-3456, poste 233
inspecteur@msjb.qc.ca

LOISIRS ET COMMUNICATIONS
Pascale Guilbault, directrice du Service des loisirs et des communications
450 467-1691, poste 1
loisirs@msjb.qc.ca

MAISON DES JEUNES
Nadia Laroche, Responsable des loisirs et de la Maison des jeunes
450 467-1691, poste 2
lerepere@msjb.qc.ca

Suivez la MDJ sur Facebook

BIBLIOTHÈQUE
Sylvie Sweeney, responsable de la bibliothèque
450 467-1786
jean.baptiste@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Suivez la bibliothèque sur Facebook : mabibliotheque.ca/baptiste

LIGNE INFO-COLLECTES
(recyclage, ordures, gros rebuts, matières organiques et résidus verts)
450 464-4636 | infocollectes@mrcvr.ca

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE
3041, rue Principale
450 467-3456 | www.msjb.qc.ca
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Suivez nous sur Facebook

BIBLIOTHÈQUE
3090, rue Principale
450 467-1786
Lundi et mardi : 14 h à 16 h 30
Mercredi : 9 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 21 h
Jeudi : 18 h 30 à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h

Suivez la bibliothèque sur Facebook

MAISON DES JEUNES
3155, rue Gadbois
450 467-1691, poste 2
Mardi au vendredi : 18 h à 22 h

Suivez la MDJ sur Facebook

CONTENEUR MUNICIPAL
3105, rue Léveillée

Matériaux de construction secs (bois, gypse, vitre, céramique, béton, acier) et un maximum de 3 m3 par adresse par année, pneus (sans les jantes), bonbonnes de propane, peintures, teintures et vernis (dans leurs contenants originaux), huiles usagées, filtreurs à moteur (dans un sac en plastique), ampoules.

ACCÈS AU CONTENEUR MUNICIPAL
sans rendez-vous de 13 h à 16 h :
1er septembre et 6 octobre

POINT DE DÉPÔT OFFICIEL

▶ 3105, RUE LÉVEILLÉE
Saint-Jean-Baptiste est un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques. Des produits tels que les ordinateurs, jeux vidéo, téléviseurs, téléphones, systèmes audio/vidéo, etc. seront acceptés.

▶ HORAIRE DES SERVICES
(sur rendez-vous seulement au 450 467-3456)
Lundi au jeudi à 13 h ou 16 h 30
Vendredi à 7 h ou 11 h 45

FERMETURE DES BUREAUX
Les bureaux seront fermés les
3 septembre et 8 octobre

TAXES MUNICIPALES
Quatrième versement
1er octobre

ÉDITORIAL DE LA MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nous vous présentons avec grand plaisir notre nouveau directeur général et secrétaire-trésorier, en poste depuis le 5 juillet 2018, Monsieur Martin St-Gelais. Citoyen de Saint-Jean-Baptiste, et, déjà dévoué envers sa communauté, Monsieur St-Gelais a su se démarquer lors des entrevues réalisées le 18 juin dernier devant le comité de sélection. Son énergie, sa rigueur et son leadership ont fait de lui la personne idéale pour combler ce poste hautement important dans l'administration municipale. Dynamique et bon communicateur, il est fort à parier que les défis municipaux lui offrent la chance de faire évoluer notre municipalité. Bienvenue Monsieur St-Gelais dans vos nouvelles fonctions.

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Bref retour sur notre fête nationale!, une fête pluvieuse, mais combien chaleureuse.

Je ne peux passer sous silence l'excellent travail du comité des bénévoles : Audrey-Marie Sergerie, Chantal Désautels, Donald Brillon, Marc Dufort et Benoit Lachaine pour toutes ces heures données pour la population, merci beaucoup!

De plus, un remerciement à Lise Desrosiers et Normand Ouellet ainsi que Manon Fiset et Daniel Richer pour tout le travail exécuté pour la parade ainsi que pour le montage du char allégorique du conseil municipal; cela a demandé de l'organisation et de la préparation de votre part, grâce à vous bénévoles, cette fête a été un franc succès.

Un merci pour la participation de la FADOQ et de la Maison des jeunes pour votre participation à la parade.

Merci à tous nos commanditaires suivants pour leur participation à la parade :

ENTREPOSAGE BCGM

CLAUDE POIRIER EXCAVATION INC.

CIMENTIER SN

YVES BARDIER PHARMACIE PROXIM

GARAGE DANY NADEAU

ATELIER S. HÉROUX (2007) INC.

TOITURES ANCESTRALES PATRICK FRASER

CIMENTIERS DE LA RIVE INC.

PAYSAGE PLUS ENR.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES ROBERT JODOIN LTÉE

PAYSAGE ROUVILLE INC.

MÉTAL D. TURCOTTE

PORCELAINES BOUSQUET

ATELIERS DOMINIQUE LECLERC INC.

CARROSSERIES BENOIT LECLERC ENR.

Également, un remerciement pour les personnes suivantes qui se sont jointes au comité des bénévoles durant l'événement : Julie Boivin, Vanessa Burelle, Maély Turcotte, Mélanie Tanguay, Lyne Lefrançois, Jérémie et Maxime Lachance.

Bien sûr, un merci à nos pompiers toujours présents : Yanick Tremblay, Philippe Jacob et Sylvain Beaulieu. Le feu de camp était mémorable.

J'aimerais également remercier nos partenaires qui font de cette fête un succès depuis plusieurs années : Unidindon, MarchéS Tradition, Quincaillerie & matériaux BG, la Société de Saint-Jean-Baptiste pour la tenue d'un tel événement.

Merci à notre directrice du Service des loisirs et des communications, Pascale Guilbault, ainsi qu'à notre responsable des loisirs, Nadia Laroche, pour votre dévouement! Merci aussi aux employés du Service des travaux publics d'y avoir consacré des heures bénévolement!

BONNE RENTRÉE

Je profite de ce moment du retour sur les bancs d'école pour souhaiter une bonne rentrée à tous. Soyez sécuritaire autour de l'école. Merci à la responsable Isabelle Bertrand du Trottibus de faire circuler nos enfants prudemment; il manque d'ailleurs toujours un bénévole pour le secteur numéro 2. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Madame Bertrand au numéro suivant : 514 777-5496 ou par courriel : yzabert@msn.com.

De plus je souhaite profiter de ce moment pour souligner la collaboration entre la municipalité et l'école. En effet, depuis l'an dernier, plusieurs projets communs ont pris naissance. Vous avez vu la naissance de la zone créative animée par le service de garde dans l'espace des nouveaux jardins du curé ainsi que de certaines chroniques de nos jeunes journalistes publiées dans les éditions précédentes du Journal La Criée.

De plus, la Municipalité a participé à certaines « *Heures du conte* » en présentant une histoire aux élèves de maternelle à deux reprises : à l'hôtel de ville et à la caserne. Gageons que ces collaborations se multiplieront avec les années à venir.

Madame Marilyn Nadeau, mairesse

La mairesse est disponible du lundi au jeudi. Pour la rencontrer ou pour vous informer sur les possibilités de mariages civils, il est souhaitable de prendre rendez-vous en téléphonant à l'hôtel de ville.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Chères citoyennes, chers citoyens,

Je saisis l'opportunité que m'offre la tribune du journal *La Criée* pour me présenter à titre de directeur général de Saint-Jean-Baptiste.

Depuis plus de 25 ans, c'est à titre d'entrepreneur, d'administrateur de services publics et de producteur que j'ai développé une expertise tant dans le milieu des affaires, institutionnel et culturel.

En juillet dernier, j'acceptais avec plaisir le poste de directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, village où j'habite avec bonheur depuis 1999. Ce nouveau défi s'inscrit parfaitement dans mon parcours professionnel, et correspond aux valeurs d'équité, de collégialité et d'engagement citoyen qui me sont chères et à la vision de développement durable et équitable à laquelle je souhaite contribuer.

La Municipalité de Saint-Jean-Baptiste n'échappe pas aux problématiques qui touchent le Québec et sa ruralité : conciliation famille-travail, mobilité et transport, décrochage scolaire, état de nos infrastructures, éducation, bien-être de nos aînés pour ne nommer que celles-là,

Ces problématiques constituent autant de défis qu'il m'importe de relever et ce, avec le concours d'une équipe d'employés municipaux qui ont la volonté d'offrir à la population des services humains et de qualité.

Mais, afin de pouvoir traverser les étapes qui nous permettrons, les élus, les employés municipaux et moi-même, de relever ces défis, nous avons besoin de vous entendre. Quelles sont les problématiques qui vous touchent ? Quelles initiatives misent en place par la municipalité se sont révélées gagnantes ? Qu'est-ce qui existe ici, ou devrait exister pour que la qualité de vie des citoyens soit conservée ou bonifiée ? Vous entendre, oui, mais vous connaître aussi. Êtes-vous un descendant d'une de ces grandes familles qui ont bâti ce village ? Ou encore, êtes-vous un nouveau citoyen qui aimerait découvrir ce que Saint-Jean-Baptiste a à offrir à votre famille ? Détenez-vous une expertise, un talent, du temps dont vous souhaiteriez faire bénéficier la municipalité via un de nos organismes d'action communautaire ?

C'est donc dans cette optique, celle d'entendre et de connaître ceux et celles qui font battre le cœur de notre village, que je vous donne rendez-vous dans les jours, les semaines et les mois à venir. Nous pourrons alors discuter des divers sujets qui sont directement en lien avec notre réalité citoyenne et qui touchent notre municipalité et ses services publics.

Je tiens à remercier sincèrement notre mairesse ainsi que nos conseillères et conseillers municipaux de m'avoir confié cette grande responsabilité; celle d'orchestrer l'administration de notre communauté.

J'ose espérer que nous aurons l'occasion de nous rencontrer, de nous connaître et de participer ensemble au développement de notre collectivité afin de faire une différence dans cette époque où plusieurs défis se dessinent à l'horizon.

Cordialement et au plaisir de vous rencontrer,

Martin St-Gelais

RÉSUMÉ DES SÉANCE DU CONSEIL

POINTS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 JUIN

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- Monsieur Martin St-Gelais a été nommé directeur général et secrétaire-trésorier le 27 juin 2018 en remplacement de Monsieur Denis Meunier.

POINTS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUILLET

ADOPTION DU RÈGLEMENT 903-18

- Le règlement numéro 903-18, modifiant le règlement numéro 641-00 concernant les animaux, a été adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 904-18

- Le règlement numéro 904-18, modifiant le règlement numéro 642-00 concernant la licence pour la garde d'un chien, a été adopté. Il s'agit entre autres d'obtenir, par le propriétaire, une médaille pour son chat stérilisé ou non stérilisé ainsi que son chien.

ACQUISITION DU LOT 6 139 082

- La Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé à l'acquisition du lot 6 139 082 d'une superficie de 1 636 mètres carrés, au montant de 10 000 $, afin de prolonger la rue Morier jusqu'à la rue Bédard pour fins de sécurité.

BORNE DE RECHARGE - ACHAT ET INSTALLATION

- En collaboration avec l'organisme « Autonomik », une borne de recharge sera installée dans le stationnement situé à l'arrière de l'hôtel de ville pour le véhicule électrique qui sera disponible pour les citoyens de Saint-Jean-Baptiste. Le coût peut varier de 200 $ à 500 $ par année pour la consommation d'électricité.

PROJET DE RÈGLEMENT - LIMITE DE VITESSE

- Un nouveau règlement sera soumis prochainement en vue de modifier le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement afin de réduire la limite de vitesse maximale sur le rang de la Rivière Nord, de la rue Chabot jusqu'à la limite nord-ouest (limite de Saint-Mathias-sur-Richelieu).

PROJET DE RÈGLEMENT - AIDE FINANCIÈRE POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

- Un nouveau règlement sera soumis prochainement établissant un programme d'aide financière pour la participation à des activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives pour les jeunes de moins de 18 ans.

POINTS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AOÛT

POLITIQUE D'ACHAT LOCAL - ADOPTION

- La politique d'achat local a été adoptée afin d'encourager l'économie locale en favorisant les fournisseurs de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, et, elle vise également à préciser les orientations privilégiées pour la fourniture de biens et de services requis par celle-ci.

PROJET DE RÈGLEMENT - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-00

- Un nouveau règlement sera soumis prochainement modifiant le règlement numéro 643-00 concernant la propreté, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'intégrer le projet pilote « Dans ma rue, on joue! ».

RANG DE LA RIVIÈRE NORD - SCELLEMENT DE FISSURES

- Le directeur des travaux publics et de l'urbanisme a été autorisé à mandater l'entreprise « PermaRoute » afin d'effectuer le scellement de fissures sur une partie du rang de la Rivière Nord (phase 2) au coût de 1,33 $/mètre linéaire.

PROJET DE RÈGLEMENT - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 645-00

- Un nouveau règlement sera soumis prochainement modifiant le règlement

numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement afin d'intégrer le projet pilote « Dans ma rue, on joue! ».

RÉFECTION DU RANG DES TRENTE - HONORAIRES PROFESSIONNELS

- L'offre de service de BHP experts-conseils SEC a été retenue, au montant de 16 900 $ plus taxes, pour la réalisation de plans, devis et estimation des coûts concernant la réfection du rang des Trente, entre la rue Bédard et la route de Rougemont.

PROJET DE RÈGLEMENT - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

- Un nouveau règlement sera soumis prochainement modifiant le règlement de zonage numéro 751-09 concernant l'ajustement des normes sur l'accès à une piscine hors-terre, l'ajout de matériaux interdits pour le revêtement extérieur, la mise à jour des marges de recul dans la zone R-6, l'abolition d'obligation d'effectuer un plan de gestion pour la coupe d'arbres et l'autorisation d'usage « entrepreneurs en construction » dans les zones C-1 et I-2.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

- Le premier projet de règlement numéro 911-18, modifiant le règlement de zonage numéro 751-09, a été adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 905-18

- Le règlement numéro 905-18, établissant un programme d'aide financière pour la participation à des activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives pour les jeunes de moins de 18 ans de la municipalité, a été adopté.

PROJET DE RÈGLEMENT - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 743-08

- Un nouveau règlement sera soumis prochainement modifiant le règlement numéro 743-08 concernant la bibliothèque municipale afin de prévoir les modalités d'utilisation des trousses d'éveil à la lecture et de préparation à la maternelle.

OPTIMISATION DES INSTALLATIONS DU PARC DES LOISIRS POUR LA CLIENTÈLE AÎNÉE - ACHAT

- Le directeur des travaux publics et de l'urbanisme a été autorisé à procéder à l'achat du matériel nécessaire, au montant de 34 500 $, pour la réalisation du projet « optimisation des installations du parc des loisirs pour la clientèle aînée ». Une aide financière a été accordée, au montant de 17 250 $, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. L'autre partie (17 250 $) sera financée par la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

  Les employés du Service des travaux publics procéderont à l'installation des différents équipements ainsi qu'aux aménagements paysagers.

Vous pouvez consulter l'intégralité des procès-verbaux sur notre site Internet www.msjb.qc.ca, voir « La Municipalité et son conseil » et cliquez sur « greffe ».

UTILISATION DE L'EAU

PÉRIODES D'ARROSAGE DES PELOUSES

Durant la période comprise entre le 1er mai et le 30 septembre de chaque année, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 2 h à 4 h, pour une durée maximale de deux heures, si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 22 h, pour une durée maximale de deux heures, si l'eau est distribuée par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, et ce, selon les jours suivants :

- adresse avec numéro civique pair : lundi et jeudi;
- adresse avec numéro civique impair : mardi et vendredi.

PÉRIODES D'ARROSAGE DES AUTRES VÉGÉTAUX

Durant la période comprise entre le 1er mai et le 30 septembre de chaque année, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 2 h à 4 h, pour une durée maximale de deux heures, si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 22 h, pour une durée maximale de deux heures, si l'eau est distribuée par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, et ce, selon les jours suivants :

- adresse avec numéro civique pair : lundi et jeudi;
- adresse avec numéro civique impair : mardi et vendredi.

NOUVELLE PELOUSE ET NOUVEL AMÉNAGEMENT

Durant la période comprise entre le 1er mai et le 30 septembre de chaque année, malgré les articles 7.3 et 7.4, il est permis d'arroser tous les jours aux heures et à la durée prévues aux articles 7.3 et 7.4 une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

PISCINE ET SPA

Durant la période comprise entre le 1er mai et le 30 septembre de chaque année, le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h. Pour la période permise, le remplissage doit être fait sous surveillance afin d'éviter tout débordement ou consommation excessive de l'eau. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

ATTENTION AUX FEUX À CIEL OUVERT

Aides à la mobilité motorisées (AMM)

Projet pilote en vigueur jusqu'au 1er juin 2020

RÈGLES DE CIRCULATION : PROJET PILOTE RELATIF AUX AIDES À LA MOBILITÉ MOTORISÉE (AMM)

Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), annonce que le projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisée en vigueur depuis le 1er juin 2015 est prolongé jusqu'au 1er juin 2020. Les utilisateurs d'AMM doivent donc continuer de se référer aux règles de circulation prévues dans ce projet pilote.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une aide à la mobilité?

C'est un appareil :

- Motorisé, conçu pour pallier une incapacité à la marche;
- Conçu pour une personne assise;
- Équipé de 3 ou 4 roues dont les pneus ont un diamètre d'au moins 20 cm;
- D'une largeur maximale de 67,5 cm, d'une longueur maximale de 150 cm et d'un poids maximal de 150 kg.

Les triporteurs, les quadriporteurs et les fauteuils roulants motorisés sont considérés comme des AMM.

Le projet pilote vise à :

- Expérimenter l'usage des AMM sur les trottoirs, certains chemins publics ainsi que sur les voies cyclables;
- Améliorer la flexibilité des utilisateurs dans leur choix de parcours;
- Assurer une cohabitation sécuritaire entre les usagers de la route;
- Évaluer l'applicabilité et l'acceptabilité de certaines mesures permettant d'encadrer l'utilisation des AMM.

Règlementation visant les utilisateurs d'AMM et les cyclistes

En plus des règlements en vigueur dans ce projet pilote, les utilisateurs d'AMM sont soumis aux modifications entourant l'adoption récente du projet de loi 165 modifiant le Code de la sécurité routière. En effet, depuis le 30 juin 2018, il est interdit pour les utilisateurs d'AMM qui circulent sur la chaussée, tout comme pour les cyclistes, de faire usage d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil portatif conçu pour transmettre ou recevoir des informations ou encore pour être utilisés à des fins de divertissement, ainsi que de faire usage d'un écran d'affichage.

RÈGLES DE CIRCULATION

La circulation des AMM est permise :

- sur les trottoirs et les voies cyclables.

Les utilisateurs d'AMM doivent s'assurer que la sécurité des autres usagers n'est pas compromise.

- à l'extrême droite de la chaussée des rues où :
  - il y a une seule voie de circulation par direction ;
  - la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins.
  - sur l'accotement d'une rue où la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h. L'accotement doit être sécuritaire et avoir une largeur d'au moins un mètre ; sa surface devrait être plane et libre d'obstacles.

SUR LA CHAUSSÉE OU SUR LA VOIE CYCLABLE, IL FAUT TOUJOURS CIRCULER DANS LE SENS DU TRAFIC.

La circulation des AMM est interdite :

- sur les routes à accès limité, notamment les autoroutes et les voies d'accès ; sur la chaussée des routes où la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h
- sur la chaussée des routes où il y a plus d'une voie de circulation par direction (cela exclut les voies de virage à gauche dans les deux sens).

Autres règles de circulation :

- Lorsqu'ils circulent sur la chaussée, les utilisateurs d'AMM doivent céder le passage aux piétons ou aux autres utilisateurs d'AMM qui s'apprêtent à traverser la chaussée aux passages pour piétons.
- Pour faire un virage à gauche, les utilisateurs d'AMM doivent se conformer aux règles applicables aux piétons.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Toute AMM doit être munie de réflecteurs sur les quatre côtés de l'appareil (blancs en avant, rouges en arrière).
- Les triporteurs et les quadriporteurs doivent être munis d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière lorsqu'ils circulent la nuit.
- Toute AMM doit, lorsqu'elle circule sur un chemin où la vitesse permise est d'au moins 70 km/h, être munie d'un fanion orange triangulaire d'au moins 300 cm^2 à une distance minimale de 150 cm du sol.

LA PRÉSENCE D'UN PASSAGER SUR UNE AMM EST INTERDITE, SAUF CELLE D'UN ENFANT DE MOINS DE 5 ANS PROTÉGÉ PAR UN DISPOSITIF DE RETENUE POUR ENFANT.

CONTRAVENTIONS

- Tout utilisateur d'une AMM qui ne se conforme pas à ces règles est passible d'une amende.

Pour plus de détails sur le projet pilote ou pour télécharger la version électronique de ce feuillet, consultez le site Web du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'adresse www.transports.gouv.qc.ca.

Si vous éprouvez de la difficulté à lire ce feuillet d'information, vous pouvez obtenir de l'assistance en composant le 511 (partout au Québec) ou le 1 888 355-0511 (ailleurs en Amérique du Nord).

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
Québec

CONCOURS MAISON FLEURIE

1

2

3

4

5

6

Durant la semaine du 16 juillet, un comité d'évaluation a sillonné les rues de Saint-Jean-Baptiste pour évaluer les maisons, commerces et potagers inscrits au concours Fleurissez votre chez-vous! Les gagnants seront félicités lors de la fête de la famille le 9 septembre prochain.

Les critères évalués étaient les similaires pour l'ensemble des catégories :

- Entretien et santé des végétaux
- Diversité
- Exploitation de l'espace
- Créativité

LES GAGNANTS SONT :

1 **PRIX COUP DE CŒUR**
Madame Monique Saint-Arnaud

2 **COMMERCE FLEURI**
Chocolat Campagna

3 **MAISON FLEURIE (SECTEUR RURAL)**
Monsieur Michel Chabot

4 **MAISON FLEURIE (SECTEUR VILLAGE)**
Madame Gisèle Robert

5 **POTAGER NOURRISSANT (GRAND)**
Madame Diane D. Véronneau

6 **POTAGER NOURRISSANT (PETIT)**
Madame Nicole Préfontaine et Monsieur Jean-Guy Préfontaine

Félicitations à tous les participants. Par votre travail, vous avez aussi contribué à embellir l'ensemble de la municipalité.

De plus, la Municipalité a reçu, le 26 juillet dernier, l'évaluatrice de l'édition 2018 des Fleurons du Québec. Par votre contribution ainsi que par les améliorations orchestrées par la municipalité (avancée de trottoir, jardins communautaires, aménagements comestibles sur la passerelle piétonnière, aménagement floral au parc Sénécal, etc.), celle-ci prévoit passer à un pointage supérieur. Au moment où ces lignes sont écrites, le rapport de l'évaluatrice n'a pas encore été transmis. Le dévoilement sera connu à la fin du mois d'octobre.

BRAVO pour votre travail d'embellissement!

APPEL AUX TRICOTEUSES

Dans le cadre du projet des jardins communautaires, le comité souhaite avoir des tricots de forme carrée ou rectangulaire de toutes les grandeurs. Vous pouvez laisser vos tricots à l'hôtel de ville.

RECHERCHE OBJETS AGRICOLES ANCIENS

La Municipalité, dont le territoire est principalement agricole, souhaite mettre en valeur l'agriculture dans son paysage. Vous avez des objets agricoles anciens dont vous voulez vous départir? Faites-nous-en part. La Municipalité pourrait être preneuse.

CONCOURS DE PHOTOS

La Municipalité travaille déjà à préparer le calendrier municipal 2019 qui se veut un outil intéressant pour les citoyens. En effet, ce calendrier rassemble l'ensemble des dates municipales qui ont un impact sur votre quotidien. De plus, il s'agit d'une belle vitrine pour faire découvrir certaines facettes de la municipalité parfois méconnues.

Cette année, l'édition 2019 mettra en valeur le patrimoine local. Vous avez de belles photos libres de droits que vous souhaitez partager via le calendrier? Faites-les parvenir à loisirs@msjb.qc.ca avant le 15 octobre.

LOISIRS ET CULTURE

PROGRAMMATION DES LOISIRS

Tous les cours se donnent au centre communautaire situé au 3090, rue Principale

Cours	Horaire	Essai libre	Début	Fin	Coût
Badminton	Lundi 19 h à 21 h	10 septembre	24 septembre	17 décembre	50 $
Danse en ligne	Mercredi 10 h à 11 h Rez-de-chaussée	12 septembre	26 septembre	12 décembre	50 $
Karaté adulte	Mercredi 19 h 30 à 20 h 30 Rez-de-jardin	12 septembre	26 septembre	12 décembre	60 $
Karaté enfant débutant	Mercredi 18 h 30 à 19 h 15 Rez-de-jardin	10 septembre	24 septembre	17 décembre	50 $
Karaté enfant avancé	Mercredi 18 h 30 à 19 h 15 Rez-de-jardin	12 septembre	26 septembre	12 décembre	40 $
Tricot et crochet	Mercredi 13 h à 14 h Bibliothèque	12 septembre	26 septembre	12 décembre	40 $
Yoga	Lundi 19 h 45 à 21 h	10 septembre	24 septembre	3 décembre	90 $
Zumba	Lundi 18 h 45 à 19 h 45 Rez-de-chaussée	10 septembre	24 septembre	17 décembre	60 $

Aucun participant ne sera admis au cours si le paiement n'a pas été acquitté.

DATES À RETENIR

Début des inscriptions : 3 septembre

Fin des inscriptions : 20 septembre

Semaine d'essai : du 10 au 16 septembre

Début de la session : 24 septembre

Aucun cours le 8 octobre

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement sera traitée selon les modalités suivantes :

- 10 jours ouvrables avant le début de l'activité : remboursement à 100 %
- Après le début de l'activité : remboursement à 50 % ou au prorata si plus de 50 % de l'activité a déjà eu lieu
- Sur présentation d'un billet médical : remboursement au prorata du service à recevoir

Dans tous les cas, des frais d'administration de 20 $ seront soustraient du montant à rembourser.

Pour toute demande de remboursement, veuillez-vous informer à Madame Pascale Guilbault au 450 467-1691, poste 1 ou via courriel à loisirs@msjb.qc.ca.

Prendre note qu'une inscription dont la somme n'est pas acquittée sera traitée de la même façon.

NOUVEAUTÉ

La Municipalité a adopté un règlement favorisant les jeunes de moins de 18 ans à pratiquer des activités sportives, artistiques, culturelles et récréatives en les rendant plus accessibles tout en contribuant à améliorer leur bien-être et leur santé, et, en favorisant de saines habitudes de vie;

Le règlement vise à soutenir financièrement les citoyens de Saint-Jean-Baptiste en remboursant une partie des frais d'inscription encourus par un jeune de moins de 18 ans de la municipalité pour des activités sportives, artistiques, culturelles et récréatives pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année courante.

Pour être admissible à l'aide financière offerte par la municipalité, les critères suivants doivent être rencontrés :

- le participant doit être âgé de moins de 18 ans;
- le participant doit être résident de Saint-Jean-Baptiste pendant la durée de l'activité;
- le participant doit s'être inscrit à une activité sportive, artistique, culturelle ou récréative régie par une fédération ou dispensée ou offerte par un organisme (municipal, provincial ou autre);
- cette participation prend la forme d'un cours, d'une formation ou d'un abonnement saisonnier;
- la durée du programme doit être d'au moins huit semaines consécutives.

Les activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives pratiquées en l'absence de ces critères, que ce soit seul ou en groupe, ne sont pas subventionnées.

Le montant remboursable est fixé à 50 % du montant admissible jusqu'à concurrence de 75 $ par participant, et ce, par année civile et par activité.

L'intégralité du règlement est disponible sur le site Internet et à l'hôtel de ville.

DÉJEUNER-CAUSERIE

C'est un rendez-vous mensuel destiné aux personnes de 50 ans et +

Information : Madame Claire Thibault au 450 464-7859
9 h au centre communautaire | **3$**

11 SEPTEMBRE

Découverte du monde des thés et dégustation des thés

Madame Julie Denis vous convie à un voyage des sens. Initiez-vous aux plaisirs des thés avec cette conférence-dégustation. Découvrez l'histoire du thé, les différentes sortes et ses bienfaits pour la santé. Apportez votre tasse!

9 OCTOBRE

Initiation à l'identification des oiseaux.

Monsieur Jacques Bardier se concentrera sur les oiseaux qui se retrouvent principalement dans la municipalité, en campagne comme au coeur du village.

INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL

Considérant le succès grandissant du Marché de Noël, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste tiendra l'édition 2018 le 25 novembre de 10 h à 16 h. Le Service des loisirs et des communications invite les artistes et artisans régionaux en privilégiant les locaux. Un maximum de 22 exposants est possible, donc le nombre de places est limité.

Vous pouvez remplir un formulaire d'inscription à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Pascale Guilbault au 450 467-1691, poste 1.

FÊTE DE LA FAMILLE

AU PROGRAMME :

- Balade familiale à vélo : Départ à 11 h 30 du parc des loisirs (aucune inscription requise)
- Maquillage, gyrotron, carrousel
- Épluchette de blé d'Inde
- Animation musicale
- Zone ado
- Spectacle de Michael Landry, Hypnotiseur à 14 h. En cas de pluie, le spectacle se tiendra au centre communautaire photo Michael Landry
- Dévoilement des récipiendaires des bourses d'études du Comptoir à 13 h 30
- Dévoilement des gagnants du concours « Fleurissez votre chez-vous! » à 15 h 30

EN SÉCURITÉ À LA MAISON!

LES TRAJETS À PRIVILÉGIER

Qui dit rentrée scolaire, dit retour de nos petits marcheurs. Pour faire suite à une étude menée par Nature Action en 2016, deux trajets seront prioritairement sécurisés puisqu'ils rejoignent le plus grand nombre de résidences d'enfants fréquentant l'école. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à inciter votre enfant à les emprunter.

Bonne rentrée et soyez prudents!

CHALET HANTÉ

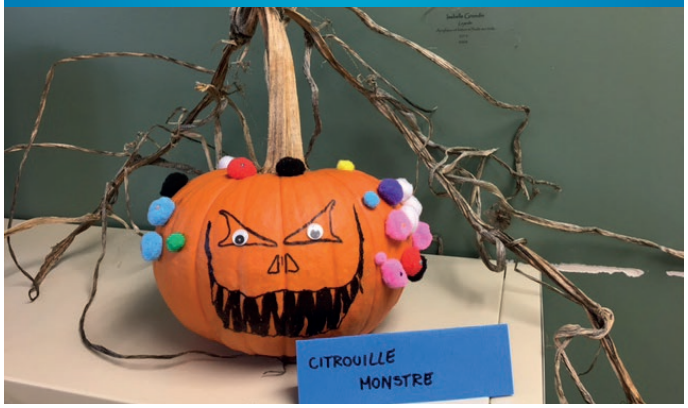

C'est grâce au travail rigoureux des adolescents de la maison des jeunes Le Repère et de ses animatrices qu'année après année, plus de 300 citoyens en quête de frissons font la file d'attente.

Cette année encore, l'équipe de la maison des jeunes vous attend de 18 h à 20 h le 31 octobre au 3155, rue Gadbois.

AU PROGRAMME :

- Parcours terrifiant
- Zone 0 – 5 ans extérieure
- Café, chocolat chaud et bonbons

LE REPÈRE

Maison des jeunes de Saint-Jean-Baptiste

Pour les 12-17 ans

La maison des jeunes Le Repère est un carrefour d'information et un lieu d'échange. C'est un deuxième salon où les jeunes peuvent retrouver leurs amis pour faire toutes sortes **d'activités improvisées et structurées**. Elle bénéficie d'un important **réseau de contacts professionnels**, tant pour les jeunes que pour l'administration.

CHALET DES LOISIRS 3155, rue Gadbois
Mardi au jeudi de 18 h à 21 h
Vendredi au samedi de 18 h à 22 h

Suivez-nous sur Facebook

SEPTEMBRE 2018		
DATE	**HEURE**	**ACTIVITÉ**
1	18 h à 23 h	Épluchette
4	18 h à 21 h	Cuisine
7	18 h à 23 h	Ping-Pong
9	18 h à 22 h	Fête de la famille
12	18 h à 21 h	Soirée Juste pour rire
14	18 h à 23 h	Fêtes du mois
19	18 h à 21 h	Activités artistiques
21	18 h à 23 h	Souper pizza
27	19 h à 21 h	Film et *pop-corn*

OCTOBRE 2018		
DATE	**HEURE**	**ACTIVITÉ**
3	18 h à 21 h	Réunion chalet hanté
6	18 h à 23 h	Jeux vidéo
10	18 h à 21 h	Réunion chalet hanté
12	18 h à 23 h	Soirée T-Die
16	18 h à 21 h	Cuisine citrouille
17	18 h à 21 h	Réunion chalet hanté
19	18 h à 23 h	Gym en folie
24	18 h à 21 h	Réunion chalet hanté
26	18 h à 23 h	Souper Pizza
27	18 h à 23 h	Décoration MDJ Halloween + party
31	18 h à 20 h	Chalet hanté

PROGRAMMATION DES ORGANISMES

fadoq

Information : Madame Noëlla Breton | 450 446-6439
poulin.chantal@videotron.ca

Toutes les activités se déroulent au centre communautaire

BINGO
Les jeudis à 19 h 30

DANSE
3e et 5e samedi de chaque mois à 19 h 30

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES
mercredi de 13 h 30 à 16 h 30

VIACTIVE

Activités physiques dirigées – **Gratuit**
Tous les lundis et les jeudis à 9 h 15 au centre communautaire

COMPTOIR D'ENTRAIDE

Adresse : 3058, rue Principale
Téléphone : 450 536-1551
Horaire : lundi et mardi de 13 h 30 à 16 h 30
jeudi de 18 h à 20 h;
samedi de 9 h à 12 h (horaire d'été)
samedi de 10 h à 12 h (à partir de mi-septembre)

Le Comptoir d'entraide sollicite la venue de nouveaux bénévoles qui ont quelques heures libres à donner les mercredis lors du déballage de nouveaux effets reçus. Nous souhaitons grandement avoir de l'aide pour cette activité de groupe qui revient à tous les deux mercredis en équipe d'anciennes et de nouvelles recrues.

Les personnes intéressées à se joindre à nous peuvent communiquer avec Gisèle Robert, vice-présidente via le Comptoir au 450 536-1551 aux heures d'ouverture.

Visitez-nous souvent pour voir ce que nous avons sur nos étalages qui changent chaque semaine. De tout pour tous, c'est chez nous que vous avez la chance de le trouver, et ce, à petit prix! En plus, à l'occasion, des surplus de légumes récoltés par des citoyens généreux seront distribués gratuitement. Une boîte verte qui les contient est prévue à cet effet.

Suivez-nous sur Facebook pour en savoir plus sur nos activités et nos ventes d'été à 2 pour 1 et à 10 $ le sac et profitez ainsi de nos spéciaux. Le changement de saison pour l'automne arrive le jeudi 20 septembre.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et un début d'automne agréable après cet été ensoleillé!

OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT

Vous habitez Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Mathieu-de-Beloeil et avez un ou une jeune qui commence des études collégiales? Saviez-vous qu'il ou elle pourrait continuer à utiliser l'autobus scolaire et ainsi se rapprocher du transport en commun?

Considérant que l'offre de transport dans les municipalités rurales de la MRC de la Vallée-du-Richelieu est très limitée, ce projet a été mis en place dans les 2 municipalités mentionnées grâce à la participation de la Commission scolaire des Patriotes.

Il vise à transporter les élèves du postsecondaire vers les principaux axes routiers, à bord du trajet quotidien des autobus scolaires afin que ces derniers puissent utiliser le transport en commun pour se rendre soit vers Saint-Hyacinthe ou Longueuil.

Si votre jeune souhaite utiliser le service en vue de la prochaine année scolaire, il peut s'inscrire sur le site Internet www.infosvp.ca afin que sa demande soit évaluée.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin pour plus de détails.

Service de transport aux cégépiens en autobus scolaire

UNE SOLUTION INTÉRESSANTE POUR LES CÉGÉPIENS !
Projet pilote, service disponible uniquement pour les cégépiens de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil

C'EST QUOI?
Le service consiste à offrir aux cégépiens les places disponibles dans les parcours dédiés au transport quotidien des élèves du secondaire.

Une solution qui permet aux cégépiens de se rapprocher des principaux axes routiers pour emprunter le transport collectif.

Veuillez noter que le service est disponible durant le calendrier scolaire du secondaire.

PERSONNES ADMISSIBLES
Cégepiens âgés de moins de 25 ans et résidant à Saint-Jean-Baptiste ou à Saint-Mathieu-de-Beloeil.

TARIF
90 $ par session +
10 $ pour la carte de membre*
*Valide jusqu'à 25 ans

Parent +

Capsules Parent +

Outiller les parents d'enfants de 0 à 17 ans

Mieux-être

LA TRANSITION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU SECONDAIRE

La transition du primaire vers le secondaire correspond à la période transition réelle du jeune, de l'enfance à l'adolescence. Durant cette phase, en plus des changements scolaires, l'enfant doit faire face à des changements physiques, psychologiques et sociaux. Les caractéristiques individuelles, ainsi que les milieux scolaire et familial peuvent aider l'élève à vivre ces changements plus en douceur. Bien souvent, le contact avec de nouvelles matières scolaires, lors du passage au secondaire, motive positivement la plupart des élèves.

Pour faciliter cette étape de vie, vous pouvez :

- Offrir à votre enfant un espace calme pour la réalisation de ses travaux scolaires.
- Aider votre enfant à acquérir de bonnes habitudes de travail, à gérer son temps et à se fixer des priorités.
- Être patient, disponible et ouvert à discuter de toutes sortes de sujets.
- Soutenir et encourager votre enfant dans ses activités scolaires et ses loisirs.
- Être attentif aux changements.
- Dialoguer ouvertement et avec respect.
- Participer régulièrement aux activités d'échange avec le personnel scolaire.
- Accorder de la valeur aux apprentissages faits par votre enfant.
- Aider votre enfant à maintenir un juste équilibre entre le temps consacré aux travaux, à la lecture, aux activités physiques, aux amis, aux écrans, au repos, etc.

POUR UNE TRANSITION RÉUSSIE, INTÉRESSEZ-VOUS À CE QU'IL VIT!

Suivez-nous sur : info SVP.ca

AIDER SON ENFANT .COM

LigneParents

allô Prof

Aider son enfant - Portail de resources pédagogiques
aidersonenfant.com

Ligne Parents
ligneparents.com
1 800 361-5085

Allô prof
alloprof.qc.ca
514 527-3726
1 888 776-4455 (sans frais)

Pour une Vallée en forme

AÎNÉS ET AVISÉS

LE 1ER OCTOBRE, C'EST VOTRE TOUR, DE VOUS LAISSER PARLER D'AMOUR!

La Journée internationale des aînés a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies en 1990. Elle se veut un moment annuel de réflexion sur les questions entourant les droits des aînés et les principes qui y sont rattachés, soit l'indépendance, la participation, l'épanouissement personnel et la dignité.

Le Canada a suivi en décrétant lui aussi une Journée nationale pour les aînés. Le principe est bien simple, il s'agit d'une occasion où tous les Canadiens peuvent s'unir pour célébrer les personnes âgées partout au Canada, qu'il s'agisse d'un parent, d'un collègue de travail, d'un voisin ou d'un ami. Le gouvernement du Canada est fier de reconnaître la précieuse contribution des aînés de notre pays à leur famille, à leur collectivité et à la société. Notre gouvernement s'emploie à améliorer la sécurité du revenu, l'inclusion sociale, les services de santé et les logements pour les aînés.

Il est facile de démontrer du respect et de la gratitude aux personnes âgées qui vous entourent. Il existe de nombreuses façons de remercier les aînés de votre entourage pour tout ce qu'ils font et de leur montrer à quel point ils sont appréciés. En voici quelques-unes :

- Dire « merci »
- Prendre une marche ensemble
- Préparer un repas avec eux
- Les inviter pour une sortie

On estime le nombre de Québécois âgés de 65 ans et plus à 1,5 million, ce qui correspond à 18% de la population totale.

Selon les statistiques issues de la Politique familiale municipale et de la Démarche Municipalité amie des aînés, la population de personnes de 65 ans et plus représente 14 % des jean-baptistois.

Le 1er octobre, la Municipalité soulignera la chance que la municipalité a de vous compter parmi ses citoyens. Surveillez les annonces à venir concernant cette journée.

Pour tout connaître des festivités de cette journée, suivez la page Facebook du Gouvernement du Canada (Seniors in Canada / Aînés au Canada).

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ADRESSE
3090, rue Principale (au rez-de-jardin du centre communautaire) www.mabibliotheque.ca/baptiste/
www.mabibliotheque.ca/baptiste

HORAIRE
Lundi et mardi : 14 h à 16 h 30
Mercredi : 9 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 21 h
Jeudi : 18 h 30 à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h

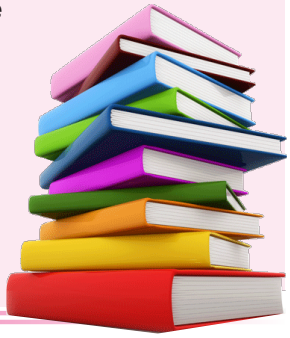

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LE 3 SEPTEMBRE ET LE 8 OCTOBRE

28 SEPTEMBRE DE 19 H À 20 H 15 (Rez-de-chaussée)

SPECTACLE-CONFÉRENCE D'ALEXANDRE BELLIARD «LÉGENDE D'UN PEUPLE»

Réservation requise au 450 467-1786. **Pour tous.** GRATUIT

Alexandre Belliard, est un jeune auteur-compositeur. Il a obtenu plusieurs nominations à l'ADISQ et au prestigieux prix Félix-Leclerc. À travers 20 capsules chansonnières, il relate certains segments historiques dans un format convivial et des plus attrayants avec un contenu préparé en lien avec notre municipalité. C'est avec beaucoup de succès que son concept de spectacle-conférence a su piquer la curiosité et l'intérêt de la population et notamment des jeunes, en alliant un art populaire comme la chanson à l'histoire qui, bien que passionnante, peut parfois en rebuter certains. Il sait captiver son auditoire du début à la fin.

BIBLIOSEMENCES

N'oubliez pas de récolter quelques graines de vos fleurs et de vos légumes et d'en ramener une partie à la bibliothèque. Bon jardinage!

PRÊT DE LIVRE À DOMICILE

Vous êtes une personne à mobilité réduite? Aimeriez-vous bénéficier du prêt de livre à domicile? Ce service est disponible gratuitement. Faites-nous la demande!

DU 17 AU 31 OCTOBRE

CONCOURS DE CITROUILLES

Nous invitons les gens à apporter leur citrouille décorée du 17 au 23 octobre pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les citrouilles seront exposées jusqu'au 31 octobre dans la bibliothèque. Tirage au sort de 3 certificats cadeaux de 15 $, 25 $ et 50 $ de la librairie Citation Beloeil.

POUR PARTICIPER AU CONCOURS :

- Avoir une citrouille qui n'est pas perforée et non vidée.
- La famille doit remplir un coupon d'inscription avec le nom de la famille et celui de la citrouille.

Les tirages des familles gagnantes seront faits le 31 octobre à 11 h.

TROUSSES D'ÉVEIL À LA LECTURE ET DE PRÉPARATION À LA MATERNELLE

Votre enfant a entre 3 et 6 ans et vous voulez le préparer tranquillement pour l'école? Venez emprunter une des 10 trousses, sur des thématiques comme les animaux, les moyens de transport, les métiers, l'alimentation, les saisons, les insectes, l'océan, les sports, les couleurs et les formes, ainsi que moi et ma famille. Chaque trousse contient des albums, des documentaires, un jeu éducatif et plusieurs activités.

19 OCTOBRE DE 18 H 30 À 19 H 30

SPÉCIAL HALLOWEEN

Réservation requise au 450 467-1786. Pour tous. Places limitées (30 places seulement).

Rencontrez les animaux les plus effrayants d'Éducazoo! Les jeunes pourront manipuler des animaux domestiques et exotiques tout en leur permettant d'acquérir des connaissances sur une panoplie de sujets : évolution, classification, mode de reproduction, sens, mécanismes de défense, alimentation, etc. Que ce soit pour apprendre ou approfondir un sujet étudié, découvrez le monde fascinant des reptiles, mammifères, amphibiens et autres. Pour les enfants de 8 ans et plus.

DE NOMBREUX CITOYENS D'EXCEPTION

L'été est sans doute la période où le plus de citoyens se démarquent par leur dévouement et leur dynamisme. La majorité d'entre vous avez confié vos enfants à l'équipe d'animation et du service de garde. Ces jeunes, pour qui certains d'entre eux en sont à leur premier emploi, ont su animer, réconforter, soulager vos enfants et ils méritent une bonne main d'applaudissement. Bien souvent, on entend parler des adolescents d'aujourd'hui d'une façon négative. À Saint-Jean Baptiste, nous avons la chance d'avoir une équipe d'animateurs de camp de jour dynamique, engagée et surtout qui a à cœur le bonheur et le bien-être de vos enfants.

Ils sont âgés de 15 à 19 ans. Ils consacrent leur été à s'occuper de vos enfants. Les animateurs ont été présents à raison de près de 40 heures par semaine, sans pause, beau temps comme mauvais temps. Les animatrices du service de garde, quant à elles, acceptaient des quarts de travail. Elles étaient toujours les premières arrivées et les dernières parties, en plus de donner un réel coup de main lors des sorties. Plusieurs d'entre eux termineront leur emploi d'été et recommenceront l'école le lundi suivant. Ils ont donc passé leur congé scolaire en compagnie de vos enfants.

Cet été, ils ont fait de leur mieux avec les connaissances et l'expérience qu'ils avaient, mais ils l'ont surtout fait avec leur cœur. Par ces lignes, le Service des loisirs et des communications souhaite remercier Hoodini, Cendrillon, Cappuccino, Nala, Lolotte, Raichu, Cymbale, Icepack et Fille.

La Municipalité, en collaboration avec ses amis, souhaite donner une petite vitrine spéciale à ce dernier (Oui! Oui! Parce que Fille c'est un garçon). Fille, dont on ne peut dévoiler sa réelle identité, a su, pour une troisième année consécutive, se démarquer par sa bonne humeur contagieuse auprès de vos enfants. Mais en plus d'être un animateur, c'est une personne qui est appréciée par de nombreux amis qui souhaitent aussi lui adresser quelques lignes dans cette rubrique de citoyens d'exception.

Auparavant, il a acquis son expérience en donnant généreusement de son temps en tant qu'aide-animateur. Au fil des ans, il a su développer son leadership auprès de vos enfants. Il est un animateur à l'écoute des besoins des enfants, toujours disponible et prêt à jouer!! Au sein de l'équipe d'animateurs, il est reconnu pour sa bonne humeur, son ouverture d'esprit et sa serviabilité. Malgré son air gêné, il a un grand sens de l'humour que ses collègues apprécient beaucoup. Il est passionné par son emploi et toujours prêt à donner de son temps pour les enfants. Son sens des responsabilités et sa capacité à s'adapter font de lui un animateur hors pair.

Fille, merci d'être un modèle de calme, de générosité ainsi que d'entraide! Ça fait de toi un citoyen exceptionnel à nos yeux, car tu es un exemple à suivre pour nos jeunes.

Merci!

Si vous connaissez un citoyen d'exception qui mérite d'être souligné, vous pouvez le faire via notre site Internet sous l'onglet Journal la Criée ou envoyer une lettre par la poste à l'hôtel de ville avec la mention « Citoyen d'exception ».

LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE

Pour faire suite à un concours destiné aux citoyens de la municipalité qui visait à nommer les deux salles du centre communautaire, le conseil municipal a retenu les noms de :

LA SEIGNEURIE-DE-ROUVILLE POUR LES REZ-DE-CHAUSSÉE ET JEAN-BAPTISTE-HERTEL POUR LE REZ-DE-JARDIN

Que représentent ces deux noms pour notre municipalité?

LA SEIGNEURIE-DE-ROUVILLE

Dès le début du XVIII[e] siècle, le territoire est occupé par quelques pionniers à qui on a concédé des terres. Au départ, le défrichement est limité à des éclaircies éparses le long de la rivière. En 1792, l'ensemble de la Seigneurie regroupe 893 âmes. La population grandissante, dépendante des paroisses de Saint-Mathias (fondée en 1739) et de Saint-Mathieu-de-Beloeil (fondée en 1772) réclame alors une desserte dans la Seigneurie. Le sixième seigneur, Melchior Hertel de Rouville, se joint aux démarches comprenant l'importance d'une telle acquisition. Une déclaration du curé Labelle faite au XIX[e] siècle nous donne un aperçu de l'importance de l'octroi d'une église : « Faites venir un prêtre, bâtissez-lui une chapelle et la colonisation se fera par enchantement ».

Mais une querelle éclate dans la Seigneurie entre les habitants de la rivière des Hurons et ceux de la rivière Richelieu pour l'obtention de la desserte. Le 15 septembre 1795, une place d'église est marquée à la rivière des Hurons. La paroisse est fondée officiellement en 1797 et Saint-Jean-Baptiste est choisie pour titulaire en l'honneur du premier Seigneur. Deux années plus tard, une autre église est fondée sur le bord du Richelieu.

La Seigneurie de Rouville est alors scindée en deux paroisses, celle de Saint-Jean-Baptiste, d'une superficie de 17 529 arpents carrés, et, celle de Saint-Hilaire de 11 557 arpents carrés. Sur le territoire de Saint-Jean-Baptiste, les terres ne sont pas couvertes de forêts comme à Saint-Hilaire et offrent d'immenses prairies plus accueillantes pour le défricheur. Ainsi en 1832, Saint-Jean-Baptiste compte 2 098 habitants contre seulement 1 028 pour Saint-Hilaire.

JEAN-BAPTISTE-HERTEL

Jean-Baptiste-Hertel est né le 26 octobre 1668 à Trois-Rivières, troisième fils de Jean-François-Hertel et de Marguerite de Thavenet.

Hertel de Rouville avait obtenu du gouverneur Louis de Buade, Comte de Frontenac le 8 janvier 1694 une seigneurie voisine de celle de son père et à laquelle il donna son nom.

Comme tous les membres de sa famille, Hertel de Rouville commença jeune à porter les armes. Ses nombreux exploits militaires lui permettent d'obtenir les titres de lieutenant, capitaine à l'île Royale (île du Cap-Breton), commandant de Port-Dauphin (Englishtown) et chevalier de Saint-Louis.

Il décède le 23 décembre 1721. Son implication au sein de l'armée continue d'être vantée même après sa mort. En 1724, sa veuve rendait foi et hommage au gouverneur pour la seigneurie de Rouville et obtenait en même temps une gratification de 300 $, prise sur le trésor royal, « en considération des services de son mari ».

VOUS AVEZ UN INTÉRÊT POUR L'HISTOIRE? IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE!

LA MUNICIPALITÉ FIÈRE DE SES ENTREPRISES LOCALES

Vous avez ou travaillez pour une entreprise locale et vous souhaitez faire connaitre son histoire?
Faites-nous parvenir un texte de 500 mots accompagné de photos libres de droits et de votre logo à loisirs@msjb.qc.ca.